

MISE EN RESEAU DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CONVENTION D'ACTION 2025

Entre les soussignés

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, sis 20 avenue de la Gare à Dax (40100), représenté par son Président Julien DUBOIS, autorisé par délibération n° DEL2025-18 du 24 juin 2025,

D'une part,

Et

La commune de Saint-Paul-lès-Dax, sise 111 avenue Maréchal Foch – BP 50 à Saint-Paul-lès-Dax (40990), représentée par son Maire Julien BAZUS,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Dans le cadre de sa compétence Action sociale et de son « schéma d'actions pour l'accueil de l'enfance et la jeunesse », le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax encourage des actions de formation, de mutualisation de moyens et de compétence, de communication, d'animation..., dans le but de soutenir la mise en réseau des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de son territoire.

La présente convention vise à définir les modalités de mise en œuvre d'une action d'animation portée par la commune de Saint-Paul-lès-Dax et soutenues par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

Article 1 : Objet de la convention

La commune de Saint-Paul-lès-Dax et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'associent pour réaliser une action d'animation en direction des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'agglomération, en accueillant un groupe de 20 enfants de 8 à 12 ans par centre sur une journée (7 séances d'activités réparties sur les différentes structures, soit 140 enfants de 8 à 12 ans concernés), durant les vacances d'automne, sur les thématiques :

- ✓ Du cirque : en matinée découverte du cirque proposée et encadrée par les animateurs du service jeunesse de Saint-Paul-lès-Dax. Découverte du jonglage (assiettes chinoises, foulards), de l'équilibre (boule, fil d'ariane).

- ✓ D'une animation sportive autour du handicap : en après-midi animation (déficience visuelle, Basket fauteuil, parcours motricité ...).

Budget total de 4 000 € comprenant le transport des enfants, dont 3 600 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

Article 2 : Obligation du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax

Dans le cadre de ce partenariat, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'engage à verser une subvention à la commune de Saint-Paul-lès-Dax afin de permettre la réalisation de ce projet.

Article 3 : Obligations de la Commune de Saint-Paul-lès-Dax

Dans le cadre de ce partenariat, la commune de Saint-Paul-lès-Dax s'engage à organiser et mener à bien les actions du projet, conformément à la « fiche-projet » annexée à la présente convention. Elle s'engage également à fournir des bilans tant quantitatifs que qualitatifs du projet dans les deux mois suivant la fin des actions.

Article 4 : Modification du contenu de la « fiche-projet »

Toute modification du contenu de la « fiche-projet » (nature des actions, nombre de participants...) devra faire l'objet d'un accord préalable des deux parties.

Article 5 : Modalités financières

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax s'engage à verser la somme totale de 3 600 € (trois mille six cent euros), inscrits au budget 2025 (article 6573), à la commune de Saint-Paul-lès-Dax, à réception du bilan du projet réalisé.

Toutefois, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax se réserve le droit de réviser cette participation financière en cas de modification du contenu de la « fiche-projet » (nature des actions, nombre de participants...).

Article 6 : Modification de l'acte constitutif

Toute modification du présent acte devra être approuvée dans les mêmes termes par les deux parties signataires de la présente convention.

Article 7 : Recours

Les litiges susceptibles de naître de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable.

Le Président du CIAS

Le Maire

Julien DUBOIS,
Président de la Communauté d'agglomération du
Grand Dax,
Maire de Dax.

A Dax, le.....

Julien BAZUS,
Maire de Saint-Paul-lès-Dax.

Fait en 2 exemplaires entre les parties

Saint-Paul-lès-Dax, le 10 mai 2025

Monsieur le Président

C.I.A.S

20 avenue de la Gare CS 10075

40102 DAX Cedex

Objet : Mise en réseau Vacances d'Automne

Affaire suivie par : Service Jeunesse Education Populaire Ville de Saint Paul les Dax.

Monsieur le Président,

Le service Jeunesse de la Ville de Saint-Paul-lès-Dax souhaite proposer deux animations qui se dérouleraient la même journée pour les centres de la Communauté d'agglomération.

Matin : Animation cirque

Après-midi : Animation Sport Handicap.

Ces deux activités se dérouleraient dans un gymnase afin tenir compte des conditions météorologiques très variables sur cette période.

Nous proposons de faire découvrir ces deux activités, aux jeunes des différents Centres de Loisirs, durant les vacances d'automne.

Cette proposition comprend le transport au Gymnase de Lingres et l'encadrement des animations Cirque et Sport et handicap.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes salutations distinguées.

Frédéric LAPORTE

Responsable Service Jeunesse

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_18-DE



PROPOSITION DE PROJETS Vacances d'Automne 2025
ACCUEILS DE LOISIRS GRAND DAX

***Objet : Mise en réseaux
des structures d'accueils de loisirs
de l'agglomération du Grand DAX***

Objectifs : permettre aux jeunes des Centres de loisirs de la CAGD de découvrir deux activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Base de Loisirs.

Atout pour les Centres de Loisirs : des activités gratuites qui ne pourraient pas être faites faute de budget ou d'encadrement spécifique.

Proposition :

Animation cirque le matin
Animation sport handicap l'après midi
20 jeunes par séance
Jeunes âgés de 8- 12 ans des Centres de Loisirs de la communauté
d'Agglomération du Grand Dax

Activités proposées :

✓ Animation Cirque :
Découverte du jonglage (assiettes chinoises, foulards) de l'équilibre (boule, fil
d'ariane)

✓ Animation sportive autour du handicap :
L'objectif consiste de proposer une animation sportive autour du handicap
(déficience visuelle, Basket fauteuil, parcours motricité ...).

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_18-DE



Période : Vacances d'Automne 2025. Les jours seront définis en fonction de la disponibilité du gymnase de Lingres et des Centres de Loisirs.

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • Centre de Loisirs Dax | 1 séance cirque + 1 séance Handisport |
| • Centre de Loisirs Narrosse | 1 séance cirque + 1 séance Handisport |
| • Centre de Loisirs St Vincent de Paul | 1 séance cirque + 1 séance Handisport |
| • Centre de Loisirs de Heugas | 1 séance cirque + 1 séance Handisport |
| • Centre de Loisirs Tercis | 1 séance cirque + 1 séance Handisport |
| • Centre de Loisirs Saint Paul Lès Dax | 1 séance cirque + 1 séance Handisport |
| • Centre de Loisirs de Mees | 1 séance cirque + 1 séance Handisport |

Organisation : Chaque Accueil de Loisirs propose à 20 enfants de découvrir l'activité cirque et l'animation Sport Handicap.

Transport : Les Navettes des centres seraient assurées avec la compagnie RDTL

Le budget comprend

Déplacement Centre de Loisirs Tercis

Déplacement Centre de Loisirs St Vincent de Paul

Déplacement Centre de Loisirs Dax

Déplacement Centre de Loisirs Narrosse

Déplacement Centre de Loisirs Heugas

Déplacement Centre de Loisirs de Mees

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_18-DE



Budget :

Dépenses		Recettes	
Séances			
7 journées d'animations		Subvention CAGD	3600 €
4 heures x 2 animateurs	2520,00 €	Séances sport et transport	
Transport des Centres	1080 €	Service Jeunesse	400 €
Centres loisirs Dax, Narrosse, Tercis, Heugas, St Vincent de Paul, Mees		Ville Saint Paul les Dax	
Matériel Cirque	400 €		
Total	4000,00 €	Total	4000,00€